



CANADA

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA - CANADA

1	
2	
3	
4	
5	
6	W
7	
8	
9	
10	BS
11	
12	MO
13	
14	

N° 67/27 APPORTS CANADIENS À LA PAIX ET AU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Cps

Discours prononcé par M. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, au déjeuner de la Journée internationale des administrateurs de l'Exposition nationale canadienne, à Toronto, le 26 août.

C'est en 1963, peu après ma nomination au poste de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, que j'ai eu pour la première fois le plaisir de prendre la parole à une assemblée des administrateurs de l'Exposition nationale canadienne à Toronto. En cette année de notre Centenaire, je suis particulièrement heureux d'avoir l'occasion de revenir à cette importante Exposition et de me trouver de nouveau avec vous.

Nous sommes tous conscients de l'intérêt toujours grandissant que le public canadien porte aux affaires étrangères. Le Gouvernement voit cette tendance d'un oeil favorable et nous estimons que cet intérêt de la part du public justifie des exposés fréquents de la politique gouvernementale. J'aimerais vous parler aujourd'hui de certains des principaux secteurs de la politique étrangère canadienne et des moyens que nous employons pour atteindre nos objectifs dans ces domaines.

La plupart des Canadiens ont pleinement conscience de la complexité des affaires étrangères. Dans ce secteur des relations humaines, comme en d'autres, "la vérité - pour emprunter une citation d'Oscar Wilde - est rarement pure et jamais simple". La ligne de conduite des gouvernements, ligne que nous avons au Canada, doit être d'étudier objectivement tous les aspects des nombreux problèmes, et d'adopter des politiques qui

- seront conformes aux principes fondamentaux du pays
- seront le reflet des réalités nationales
- sont valables à long terme et
- tiennent compte de la position des autres pays.

Parmi les principes qui sont à la base de la politique étrangère du Canada se trouvent - la paix mondiale - le règne du droit - la dignité de l'homme - la croissance économique et la préservation de l'unité nationale. Les Canadiens sont généralement d'accord sur ces idéaux. J'aimerais exposer

aujourd'hui certaines des politiques que nous poursuivons afin d'atteindre nos objectifs fondamentaux. La liste en est longue: aide étrangère, OTAN, maintien de la paix, contrôle des armements, Chine, Vietnam, mais elle reflète l'essentiel du rôle du Canada et de son attitude sur le plan mondial. Nous nous occupons de plus en plus de problèmes qui existent dans toutes les parties du monde, par l'intermédiaire des Nations Unies, par notre participation à des alliances, ou dans le cadre de nos relations bilatérales avec de nombreux pays. Nous nous intéressons à toute la gamme des relations entre pays, que ces rapports soient politiques, économiques ou culturels. Et nous nous soucions particulièrement des occasions qui se présentent de fournir un apport positif à la solution des problèmes internationaux dans tous ces domaines.

Le premier secteur important de politique étrangère dont j'aimerais parler est le sous-développement et l'aide étrangère. De l'avis de certains, même si le développement pose un problème dans les pays pauvres, ce n'est pas le problème du Canada et nous n'avons pas à nous en occuper. Il n'est pas d'opinion aussi étroite à mon point de vue. Les besoins sont si importants et les solutions, autres que celles de la croissance rapide, si inacceptables qu'il convient d'acheminer plus de ressources et non pas moins, vers les pays peu développés. Les Canadiens ont reconnu cette nécessité et ont réagi d'une manière positive à l'idée que le Canada a un rôle important à jouer dans le développement du tiers-monde. Au cours des deux dernières décennies, notre pays a édifié un programme d'aide qui dépassera les 300 millions de dollars sous forme d'outillage, de services, de cours de formation et de denrées. Nous aidons activement l'Asie, l'Afrique et les Antilles. Vous savez sans doute que d'autres pays fournisseurs d'aide ont stabilisé ou même réduit leur apport. Devant une telle attitude, il me fait plaisir de signaler que le Canada s'acquitte de ses responsabilités et donne l'exemple, en maintenant la courbe ascendante de son aide à l'étranger.

Le Gouvernement a la ferme intention d'accroître considérablement, durant les cinq prochaines années, son budget d'aide à l'extérieur. Nous nous sommes engagés -- et j'ajoute de grand coeur -- à porter notre contribution à environ un pour cent de notre produit national brut au début des années '70. Nous pouvons prévoir des dépenses annuelles d'un demi-milliard ou plus, d'ici cinq ans. Nous avons l'intention de réaliser ces accroissements majeurs sans que, pour autant, les initiatives ou engagements importants d'un ordre différent en souffrent ou soient compromis. Ce serait le summum de l'irresponsabilité que de sacrifier, comme on l'a suggéré récemment dans des critiques touchant la politique étrangère canadienne, notre ligne de conduite relative à l'ensemble des problèmes du monde entier (surtout à l'égard des alliances et des engagements touchant la sécurité collective) pour satisfaire à une seule exigence. Le Canada a adopté et continuera à suivre une politique étrangère qui tienne compte de toutes les difficultés dont il peut faciliter la solution.

Un autre grave sujet de préoccupation pour le Canada est la sauvegarde de la paix et de la sécurité à l'époque nucléaire. Certaines personnes soutiennent que la situation mondiale est telle que le Canada pourrait réduire sensiblement ou même supprimer sa participation militaire aux dispositifs de défense coopérative et collective.

Pour ce qui est de l'OTAN, personne ne niera que des changements importants se sont produits au cours des années qui ont suivi sa fondation:

l'Europe s'est économiquement rétablie et est plus en mesure d'assurer sa propre défense; en outre, la tension qui régnait en Europe centrale a diminué et permis une amélioration dans les relations entre l'Est et l'Ouest. Toutefois, nous ferions bien de nous rappeler:

- qu'aucun règlement de paix n'existe en Europe et que rien ne permet d'en espérer un bientôt;
- qu'une cause première de tension, le partage de l'Europe, et surtout le partage de l'Allemagne, existe toujours;
- que l'URSS est militairement plus forte que jamais et maintient des effectifs militaires considérables en Europe orientale;
- que, malgré ses progrès, l'Europe laissée à elle-même ne pourrait pas résister à une renaissance des pressions politiques soviétiques et encore moins à leur puissance militaire.

En d'autres termes, même s'il y a eu des progrès indubitables en Europe, nous n'en sommes pas arrivés au point où l'Occident peut en toute sécurité se passer de la force militaire de l'OTAN pour se défendre contre l'agression.

Cela ne veut pas dire que les pays de l'OTAN ne sont pas disposés à se joindre aux pays du Pacte de Varsovie pour ce qui est de l'adoption de quelque mesure que ce soit qui serait destinée à atténuer la tension et à permettre de réduire les effectifs militaires de part et d'autre. De cette façon et par d'autres voies également, l'OTAN peut être d'un grand concours au rétablissement de la confiance nécessaire à un règlement qui serait satisfaisant pour tous en Europe. Cela aidera à nous rapprocher de l'Est, à "faire le pont vers l'Est".

Comment envisageons-nous le rôle du Canada?

Premièrement: Le Canada continuera de travailler par l'intermédiaire de l'OTAN et par toute autre voie, bilatéralement ou multilatéralement, à créer la détente en Europe.

Deuxièmement: Le Canada fera sa juste part pour satisfaire aux besoins de l'OTAN sur le plan de la défense collective, étant donné que de la sécurité de l'Europe dépend en partie la sécurité du Canada. Si nous pouvons ainsi aider à maintenir l'équilibre dans la région atlantique, nous avons certainement avantage à ce faire.

Troisièmement: Le Canada n'a pas cessé de recommander aux membres de l'OTAN qu'ils examinent les objectifs à long terme et la structure de l'Organisation. Cet examen est actuellement en cours.

Quatrièmement: La nature précise de notre participation militaire n'est pas déterminée. Elle variera suivant les besoins militaires variables, l'apport de nos Alliés et nos propres moyens et la façon la plus pratique et la plus économique de les utiliser. L'importance des effectifs fournis à l'OTAN a toujours fait l'objet d'une décision collective plutôt qu'unilatérale. Nous croyons encore que les contingents particuliers qui forment l'effectif militaire de l'Alliance doivent être établis après consultation entre les membres de l'Alliance.

Quels que soient cependant les besoins et les modalités à court terme, l'objectif à longue échéance de l'OTAN consiste à assurer un règlement tel, entre l'Est et l'Ouest, que l'OTAN, sous sa forme militaire, ne soit plus indispensable à notre sécurité.

Un autre problème qui se pose dans le domaine de la sécurité est celui du renouvellement de l'Accord sur la défense aérienne de l'Amérique du Nord, ou NORAD, en 1968. Le gouvernement étudie présentement ce que sera NORAD à l'avenir. Il y a une idée qu'il faut souligner à ce sujet, parce qu'elle ne semble pas bien comprise, c'est que NORAD, qui est un accord sur la défense aérienne, n'implique en aucune façon que le Canada doive donner maintenant, — ou plus tard si le traité devait être reconduit — son adhésion ou participer à un réseau américain quelconque de missiles antimissiles que l'on déploierait pour la défense spatiale. Nous espérons, bien entendu, que les États-Unis réussiront à convaincre l'URSS d'accepter un moratoire sur le déploiement des missiles antimissiles, de sorte que la question d'ententes nord-américaines ne se posera même pas.

Tout dernièrement, on a pu entendre des critiques confuses sur l'idée du maintien de la paix et le rôle du Canada dans les activités des Nations Unies dans ce domaine. La position du Gouvernement canadien est bien définie à cet égard: nous reconnaissons que le maintien de la paix et les efforts de conciliation doivent être poursuivis simultanément. Les forces de maintien de la paix contribuent à la restauration ou à l'établissement de conditions qui permettent éventuellement des règlements politiques. En soutenant les activités de maintien de la paix des Nations Unies, nous avons eu pour objectif d'appuyer l'Organisation dans son rôle qui est de ne permettre aucune intervention au préjudice de l'une des parties pendant que celles-ci essaient de régler leurs différends. Nous avons toujours été d'avis, toutefois, que les parties doivent déployer tous leurs efforts dans l'intervalle pour parvenir à un règlement. Au lieu de décrier l'idée du maintien de la paix à cause des difficultés que les contingents des Nations Unies ont rencontrées, au Moyen-Orient par exemple, les critiques devraient appuyer nos efforts pour rendre l'ONU plus apte à jouer son rôle essentiel de gardien de la paix et de la sécurité et faire en sorte que les armées futures des Nations Unies soient plus en mesure de s'acquitter de leur mandat.

Mais le Canada ne se contente pas de servir en paroles la cause du maintien de la paix. Dès la mise sur pied de la première force du genre, le Canada a fourni un apport concret en participant aux opérations. Nous avons toujours cherché, chaque fois que c'était possible, à encourager les parties à négocier.

Je suis convaincu que les Canadiens tiennent à ce que nous poursuivions nos efforts, en dépit des difficultés inévitables, voire en dépit d'un observateur qui prétendait récemment que le maintien de la paix fait figure de "vestige" parmi les préoccupations du Canada. A mon avis, loin d'être un "vestige", le maintien de la paix est une idée clairvoyante dont l'utilité n'est plus à démontrer. Ce n'est certes pas le moment de se détourner des Nations Unies et de revenir aux conditions qui existaient sur le plan international à une époque antérieure à ce siècle.

Il n'est pas nécessaire d'être prophète pour prédire que de nouvelles crises séviront dans l'avenir et qu'on aura de nouveau besoin d'une force

militaire pour le maintien de la paix. Je suis certain que les Canadiens voudront que le Gouvernement réponde de façon positive, si l'on nous demande de participer à une telle force et si la décision du Conseil de Sécurité nous rend la chose possible et nous convient.

Un observateur de nos relations extérieures a formulé l'avis récemment que le Canada devait, en guise de politique nouvelle, accorder la primauté aux questions du désarmement et de la non-prolifération. Ce ne sont pas ces objectifs qui m'ont étonné, mais l'idée qu'on puisse insinuer que le Canada n'y a pas attaché beaucoup d'importance. Le Canada s'est effectivement efforcé d'assurer le désarmement général et complet et, à cette fin, nous avons participé de façon active à toutes les conférences internationales sur le désarmement depuis la Seconde Guerre mondiale. En dépit des entraves politiques, les démarches initiales en vue de limiter l'armement ont obtenu du succès: témoin, le traité d'interdiction partielle des essais nucléaires et le traité sur l'espace extra-atmosphérique. Le Canada a beaucoup contribué à la conclusion de ces accords internationaux et il en a été un des premiers signataires. Quant à la dissémination des armes nucléaires, non seulement avons-nous refusé de fabriquer nous-mêmes de telles armes, mais nous avons participé aux discussions qui ont abouti, il y a seulement deux jours, à la soumission d'un traité de non-dissémination à la Conférence de Genève sur le désarmement.

Comme par le passé, nous ne ménagerons à l'avenir aucun effort pour en arriver à une entente sur la réduction et l'abolition éventuelle des armements.

La Chine d'aujourd'hui offre un spectacle d'anarchie et de xénophobie qui semble résulter de ce qui se passe à l'intérieur de la Chine elle-même plus que de pressions ou d'attitudes de l'extérieur. Toutefois, quelle que soit la cause de la situation actuelle, il est de plus en plus difficile d'apprendre à vivre avec les Chinois. Il n'est pas facile à l'heure actuelle d'établir des relations diplomatiques avec Pékin, alors que chaque initiative chinoise équivaut à la négation des principes et coutumes qui, au cours des âges, ont permis le maintien de relations utiles entre les gouvernements.

Nous avons exposé à l'Assemblée générale des Nations Unies, l'an dernier, ce qui nous semblait être une base raisonnable sur laquelle s'appuyer pour accepter la Chine communiste. Cependant cette idée n'a pas reçu un appui suffisant pour justifier la soumission d'une résolution qui aurait été mise aux voix. Bien qu'il soit difficile à l'heure présente, compte tenu de la situation qui règne en Chine continentale et à Hong Kong, de revenir à la charge nous n'avons pas changé d'opinion sur la nécessité d'une solution juste et raisonnable de ce problème. Nous maintenons encore que les propositions formulées par nous à la dernière assemblée, concernant la représentation de Pékin et de Taïwan à l'Assemblée générale et la participation de Pékin au Conseil de Sécurité à titre de membre permanent, demeurent valables et offrent la solution la plus pratique qui soit au problème.

Quant à la guerre au Vietnam, les Canadiens n'ont et n'ont eu depuis le début qu'un seul désir, celui de voir cesser les hostilités. C'est pourquoi, le Gouvernement canadien a toujours cherché par tous les moyens à atteindre cet objectif. Il faut y arriver, non seulement en raison des pertes énormes que subit le peuple vietnamien mais aussi en raison du danger que présente pour la paix mondiale la poursuite des hostilités.

Notre attitude s'est inspirée du principe fondamental selon lequel toute proposition ou initiative, pour être utile, doit avoir quelque chance d'être acceptée par les parties en cause elles-mêmes. C'est en tenant compte de ce principe que nous avons étudié la situation avec les deux parties et que nous avons essayé de formuler certaines propositions pouvant servir de base à la création d'une atmosphère où le dialogue serait possible. Nous avons surtout cherché un moyen de restreindre les hostilités, y compris à la fois la cessation des bombardements et la cessation de l'infiltration dans le Sud, comme prélude à un accord plus général. En outre, le Canada n'a rien ménagé pour permettre à la Commission internationale de contrôle de jouer son rôle dans l'aplanissement des voies qui mèneront à un règlement pacifique ou dans la mise en oeuvre d'un tel règlement. Nous avons aussi fait savoir que nous sommes disposés à envisager avec beaucoup de sympathie toute proposition tendant à l'établissement d'une présence internationale au Vietnam en vue d'un règlement.

Jusqu'ici, ni le Canada ni aucun autre pays, ni même une personne de bonne volonté n'a trouvé une formule que pourraient accepter les deux parties. Mais les conséquences tragiques de la guerre exigent que nous mettions tout en oeuvre pour trouver une solution. Je puis vous assurer que nous n'y manquons pas.

J'aimerais maintenant résumer mes observations sur les apports du Canada à la paix et au développement, mais vous comprendrez que je n'ai évidemment traité que de certains des aspects importants de la politique étrangère du Canada et non de tous les secteurs de cette politique.

Premièrement, dans le cadre d'une économie en expansion, le gouvernement élargit actuellement son programme d'aide extérieure, lequel devrait s'élever à près de 1 pour cent du produit national brut d'ici cinq ans. Notre zèle sur le plan de l'aide extérieure ne doit pas nous détourner cependant des autres impératifs de la politique canadienne.

Deuxièmement, nous recherchons la détente entre l'Est et l'Ouest, ainsi que le maintien de la paix, par l'entremise des Nations Unies. Au fur et à mesure que nous nous rapprocherons des objectifs visés, nous compterons de moins en moins sur les alliances régionales de défense pour la sécurité collective. Entre-temps, le rôle de l'OTAN et celui du Canada au sein de l'OTAN doivent évoluer et s'adapter aux circonstances nouvelles;

Troisièmement, les opérations pour le maintien de la paix sont importantes pour la sauvegarde de la paix; nous appuyons ce concept comme tel et en autant qu'il permet au Canada de jouer un rôle positif à l'étranger;

Quatrièmement, nous ne ménageons aucun effort pour faire accepter le désarmement et le contrôle des armes et nous continuerons de participer aux efforts internationaux pour arriver à ce résultat.

Cinquièmement, les bouleversements intérieurs actuels de la Chine ajoutent des difficultés à l'établissement de relations avec ce pays. Nous demeurons d'avis que les Nations Unies doivent adopter une attitude plus rationnelle vis-à-vis la participation de la Chine communiste;

Sixièmement, nous voulons la fin de la guerre au Vietnam et nous persévérerons dans nos efforts pour faire cesser les hostilités et faciliter un règlement permanent.

Le Canada a une politique clairvoyante et positive à l'égard de chacun des problèmes dont je vous ai parlé. Dans chaque cas, le Canada a agi en nation prospère et raisonnable en participant au maintien de la paix mondiale et au développement économique dans le monde.

La politique du Canada est pondérée, prudente et fondée sur la réalité. Toutefois, elle ne manque pas d'imagination parce qu'elle est pondérée, ni d'indépendance parce qu'elle se fonde sur la réalité et, pour prudente qu'elle soit elle n'en est pas moins clairvoyante.

S/C